

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Sébastien Pedroli et consorts - Route de Berne (RC 601) : une route dangereuse? (25_INT_111)

Rappel de l'intervention parlementaire

La RC601, dite route de Berne, située entre le carrefour des Croisettes et en tout cas Payerne est une route particulièrement fréquentée avec plus de 20'000 véhicules par jour. Selon diverses informations, cet intense trafic augmente d'environ 1% par an en raison de l'urbanisation croissante de la région. Cela étant, cette route comporte de longs bouts droits qui peuvent parfois conduire à des excès de vitesse ou des dépassements téméraires. Ces comportements sont d'autant plus dangereux qu'il y a le long de cette route de nombreuses petites intersections. Les piétons et cyclistes sont aussi particulièrement exposés. Il ressort aussi des informations provenant des Services d'urgence que, souvent, hélas, lorsqu'il y a des accidents, ceux-ci sont particulièrement graves et demandent des interventions lourdes. Par exemple, il y a eu un accident particulièrement grave avec malheureusement un décès le 24 août 2025 à Moudon. J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Combien d'accidents ont eu lieu sur le RC601 entre Épalinges et Payerne sur les 10 dernières années ?
2. Combien y-a-t-il eu de décès sur le secteur en question lors des dix dernières années ?
3. Quelle est la cause des accidents (vitesse, dépassement, alcool...) ?
4. Peut-on considérer cette route comme plus accidentogène que d'autres routes du canton ?
5. Quel est le nombre d'interventions du SMUR sur cette route ?

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

La route de Berne (RC 601) est l'axe structurant reliant Lausanne à la Broye et au Jorat. Fréquentée chaque jour par plus de 27 000 véhicules, elle compte parmi les routes cantonales les plus sollicitées de l'agglomération Lausanne–Morges. Elle assure à la fois le transit régional vers l'agglomération et l'autoroute A9, la desserte locale des zones en développement ainsi qu'un rôle stratégique pour la mobilité multimodale.

Le Canton, en partenariat avec les communes de Lausanne et d'Épalinges, a lancé un vaste programme de sécurisation et de modernisation de la route cantonale notamment entre la jonction de Vennes et le carrefour des Croisettes en élargissant des voies de circulation; la rénovation et sécurisation de l'ouvrage à la croisée des routes du Golf et de la Cliae-aux-Moines ; entre l'intersection des Croisettes et le Chalet-à-Gobet avec la réorganisation des voies, la construction de deux carrefours à sens giratoire et l'intégration d'infrastructures piétonnes et cyclables, ainsi que l'abaissement de la vitesse de 80 à 60 km/h entre le carrefour des Croisettes et le giratoire de l'EHL. Ces réaménagements visent à réduire la gravité des accidents, favoriser une mobilité multimodale sécurisée, limiter la vitesse et offrir une desserte de qualité tout en fluidifiant le trafic régional. La route de Berne, reliant Moudon à Faoug, fait régulièrement l'objet de travaux d'assainissement, notamment par la pose d'un nouveau revêtement bitumineux. Ces interventions ont permis de supprimer l'orniérage, de corriger les dévers et d'améliorer l'adhérence de la surface. Plusieurs tronçons feront encore l'objet de travaux similaires d'ici à 2029. Par ailleurs, deux voies d'insertion ont été créées en complément de la requalification de la route cantonale (RC) entre Épalinges et le Chalet-à-Gobet. A la hauteur de Moudon, la modernisation de la jonction sud de la RC 601, actuellement en cours, vise également à améliorer la sécurité et la fluidité du trafic sur cet axe, notamment par une réorganisation du carrefour et une meilleure gestion des flux.

Les travaux menés constituent une réponse majeure à ces problématiques de sécurité. Néanmoins, un suivi continu des statistiques d'accidents et une adaptation régulière des mesures de sécurité seront nécessaires pour garantir la réduction durable de la dangerosité de cet axe. À ce sujet la Direction générale de la mobilité et des routes suit de manière proactive les « points noirs » routiers sur l'ensemble du canton au moyen d'une démarche structurée et systématique qui repose sur une collecte et une analyse des données des accidents, notamment la géolocalisation et le classement selon leur fréquence et leur gravité. Une hiérarchisation des priorités permet de cibler les zones les plus dangereuses et l'identification des causes possibles permet d'étudier la visibilité, la vitesse, la géométrie, la signalisation et les comportements. Ensuite, la planification et la mise en œuvre des mesures correctives s'effectuent en partenariat, si nécessaire, avec les Communes pour assurer une approche cohérente et efficace.

Réponses aux questions

1. Combien d'accidents ont eu lieu sur le RC601 entre Épalinges et Payerne sur les 10 dernières années?

En 2022, 4'320 accidents ont été recensés sur les routes vaudoises, ce qui correspond à une légère baisse de 1,7 % par rapport à 2021. Sur cette période, la population du canton est passée de 823'881 à 830'791 habitants (+0,8 %) et le nombre de véhicules en circulation de 598'363 à 600'346 (+0,3 %). En 2023, 4'159 accidents ont été constatés par la police, puis 4'082 en 2024, poursuivant la tendance générale à la légère diminution du nombre d'accidents dans le canton. Cette évolution montre que, malgré une augmentation progressive de la population et du parc automobile, le nombre total d'accidents reste relativement stable.

S'agissant plus spécifiquement de la route de Berne, un total de 496 accidents a eu lieu entre 2015 et 2024. Parmi ceux-ci, 8 ont été mortels, 44 cas ont généré des blessés graves, et 127 avec des blessés légers. Enfin, 317 accidents impliquaient uniquement des dommages matériels, ce qui représente la majorité des cas sur cette portion de route.

En résumé, même si les accidents mortels restent relativement rares, la route de Berne RC 601a présente une activité accidentelle variable avec 496 accidents entre 2015 et 2024, principalement liée à des accidents avec blessés ou des dommages matériels. Certaines années, comme 2016, 2018, 2022, 2023 et 2024, enregistrent davantage d'événements, ce qui laisse penser que des facteurs ponctuels tels que les conditions de circulation, la météo ou des travaux peuvent influencer ces variations.

2. Combien y-a-t-il eu de décès sur le secteur en question lors des dix dernières années ?

Entre 2015 et 2024, huit accidents mortels ont été enregistrés sur la route de Berne RC 601a, entre les communes d'Épalinges et Payerne.

Sur le plan géographique, ces huit accidents sont répartis sur plusieurs communes le long de la RC 601a :

- 1 accident sur la commune d'Épalinges,
- 2 accidents sur la commune de Moudon,
- 1 accident sur la commune de Montpreveyres,
- 1 accident sur la commune de Payerne,
- 1 accident sur la commune de Ropraz,
- 2 accidents sur la commune de Lucens.

Cette répartition montre que les accidents mortels ne sont pas concentrés sur un seul secteur, mais répartis sur l'ensemble de l'axe. Cela souligne l'importance d'une vigilance constante sur toute la longueur de cette route, sans qu'un tronçon en particulier se distingue de façon marquée par une sinistralité plus élevée.

3. Quelles est la cause des accidents (vitesse, dépassement, alcool...) ?

Les 10 premières causes principales d'accident												
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total gén..	
Influence de l'alcool	7	6	2	3	7	7	15	8	11	7	73	
Manque d'attention momentané	9	12	9	6	6	7	7	6	4	3	69	
Inadaptée aux conditions de la route (mouillée, verglacée, gravillonn, feuilles, etc.)	4	1	7	5	5	4	3	4	4	1	38	
Suivre de trop près le véhicule qui précède	2	5	4	2	3	4	5	5	1	3	34	
Excès de fatigue, endormissement (y compris endormissement passager)	4	3	1	2	3	2	3	3	4		25	
Manque d'égards en changeant de voie	2	1	6	2		6	5	2	2		26	
Non-respect du signal de priorité « Cédez le passage »	1	4		5	1	3		6	3	1	24	
Inadaptée au tracé de la route (virage serré, proximité d'une intersection, etc.)	1	6		1	1	2	1	1	3	3	19	
Autre faute de maniement		1	3	2	1	2	2	2	6		19	
Autre attitude fautive lors des mouvements dans la circulation	3	5		1		1	1		4	1	16	
Autres	9	17	14	14	13	13	16	14	27	16	153	
Total général	42	61	46	43	40	51	58	51	69	35	496	

Sachant que « l'influence de l'alcool » et la « vitesse inadaptée » ont représenté la deuxième et la troisième cause d'accidents mortels sur l'ensemble du territoire vaudois en 2022, la Police cantonale vaudoise (PCV) et les polices communales vaudoises ont maintenu leur engagement en 2024 en mettant en œuvre des mesures préventives et répressives renforcées pour lutter contre ces deux facteurs de risque. Entre décembre 2022 et janvier 2023, la PCV et les polices communales avaient déjà conduit une campagne de prévention ciblée contre l'alcool au volant intitulée « *Vision troublee ? Amendes salées !* ». Cette action avait été programmée pendant la période des fêtes de fin d'année, période durant laquelle la consommation d'alcool augmente sensiblement. Alors qu'en Suisse, environ 10 % des accidents de la route sont dus à l'alcool sur l'année, cette proportion monte à 20 % à Noël et atteint 35 % à la Saint-Sylvestre et au Nouvel An.

En 2024, les mesures concrètes de lutte contre l'inattention et la distraction au volant, déjà appliquées en 2023, ont été reconduites et renforcées. L'objectif est d'intensifier la coordination entre les différentes polices vaudoises et de renforcer à la fois les actions de prévention et les contrôles ciblés. Les discussions menées entre les polices vaudoises et celles des autres cantons latins ont abouti à une planification d'opérations conjointes de prévention et de répression. Celles-ci sont programmées pour 2026, en collaboration avec le Bureau de prévention des accidents (BPA) et le Touring Club Suisse (TCS). Cette approche coordonnée vise à renforcer l'efficacité des interventions et à sensibiliser de manière plus large l'ensemble des usagers de la route.

La sécurisation de la route de Berne comme sur les autres routes cantonales ou communales passe par des contrôles de la vitesse et à ce sujet des mesures concrètes sont prises par la Police cantonale vaudoise (PCV) et la police municipale de Lausanne. Ainsi des contrôles réguliers sont effectués sur la route de Berne par la Police de Lausanne entre 2020 et 2024 ceci en excluant l'installation fixe du col du Chalet-à-Gobet. De plus, de nombreux contrôles en localité ont été réalisés par la Police cantonale entre 2020 et 2025. En plus des mesures répressives, de nombreuses actions préventives sont accomplies tout au long de l'année par la Division communication de la police cantonale. Il s'agit donc au travers de ses actions pour les polices de protéger tous les usagers, y compris les plus vulnérables.

4. Peut-on considérer cette route plus accidentogène que d'autres routes du canton ?

La RC 601a est une route unique entre Épalinges et Payerne, alors que les statistiques cantonales englobent toutes les routes (autoroutes, routes principales et secondaires, routes locales). En proportion, le nombre d'accidents par kilomètre de route ou par volume de trafic serait un indicateur plus précis pour juger de l'accidentologie. Si la RC 601a est plus courte que d'autres axes très fréquentés, même un petit nombre d'accidents peut donner un taux plus élevé par kilomètre. Les accidents mortels

et graves sur la RC 601a sont concentrés certaines années et répartis sur plusieurs communes, mais le nombre absolu reste relativement faible par rapport au total cantonal.

À partir des chiffres bruts disponibles, la RC 601a ne semble pas globalement plus accidentogène que la moyenne des routes du canton.

5. Quelle est le nombre d'interventions du SMUR sur cette route ?

Une base de données permettant une analyse fine des lieux d'intervention du SMUR a été mise en service en 2019. De 2019 à 2024, concernant les accidents graves, 16 interventions SMUR ont eu lieu sur le tracé de cette route, ce qui représente environ 2.5 interventions par année.

En conclusion, la route de Berne RC 601a, entre Épalinges et Payerne, connaît un nombre d'accidents relativement modéré par rapport à l'ensemble du canton de Vaud.

Le Conseil d'État souligne que, bien que chaque décès sur la route soit un décès de trop, d'importants moyens de prévention et de répression sont déjà mis en œuvre par la Police cantonale vaudoise et les polices communales. La prévention des accidents peut également passer par des mesures techniques, comme les systèmes d'assistance à la conduite. Ces dispositifs, qui incluent notamment les détecteurs de perte d'attention présents sur les véhicules récents, incitent le conducteur à rester concentré sur la route et l'avertissent en cas de danger imminent, contribuant ainsi à réduire la principale cause des accidents avec victimes. Par ailleurs, le Conseil d'Etat rappelle l'importance de développer des infrastructures sécurisées, notamment afin de protéger les usagers les plus vulnérables.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'État, à Lausanne, le 17 décembre 2025.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni